



Durée du préavis de départ d'un locataire embauché en cdi ?

Par **edchched**, le **03/04/2013** à **15:57**

bonjour Notre locataire me dit qu'il a droit à un mois de préavis parce qu'il était en cdd ou intérimaire dans une entreprise, car cette dernière vient de l'embaucher en cdi à l'endroit même où il travaille actuellement. Il me semble que c'est en cas de mutation ou de perte d'emploi qu'il aurait droit à un mois de préavis. Qu'en pensez-vous ? merci de me répondre

Par **chaber**, le **03/04/2013** à **16:33**

bonjour consultez le site ci-dessous <http://vosdroits.service-public.fr/F1168.xhtml>

Par **edchched**, le **03/04/2013** à **17:12**

J'ai lu dans vosdroits.service-public.fr ... je comprends que mon locataire n'a pas droit au préavis d'un mois (il ne s'agit pas d'un premier emploi ni d'un licenciement ni d'une mutation) j'ai bien compris Chaber ? merci de me répondre